CÉGEP DE MATANE

Crédit photographique : Morgane Moussé

RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS

2017-2018

VIVEZ
L'EXPÉRIENCE
MATANE

TABLE DES MATIÈRES

3 Le Cégep de Matane

4 Notre mission, nos valeurs et notre vision

5 Mot du président du conseil d'administration et du directeur général

6 Instances officielles

7 Faits saillants 2017 - 2018

8 Planification stratégique 2017-2022 ENJEU 1

10 Planification stratégique 2017-2022 ENJEU 2

12 Planification stratégique 2017-2022 ENJEU 3

14 Planification stratégique 2017-2022 ENJEU 4

16 Le CDRIN

18 Population étudiante

20 Nos histoires à succés

22 Reddition de comptes

26 États financiers

27 Code d'éthique et de déontologie

LE CÉGEP DE MATANE

Le Cégep de Matane est un établissement d'enseignement supérieur accueillant, convivial et créatif où œuvrent des enseignants passionnés et motivants qui offrent un encadrement personnalisé. Il est coloré par ses programmes artistiques dans le domaine du divertissement numérique et de l'image, ses infrastructures et ses équipements spécialisés, de même que son Centre de recherche en imagerie numérique. Situé dans l'Est-du-Québec, une région reconnue pour ses paysages grandioses, on y trouve un environnement magnifique pour la pratique de sports d'été et d'hiver, ainsi qu'un milieu recherché pour sa qualité de vie.

Crédit photographique : Morgane Moussé

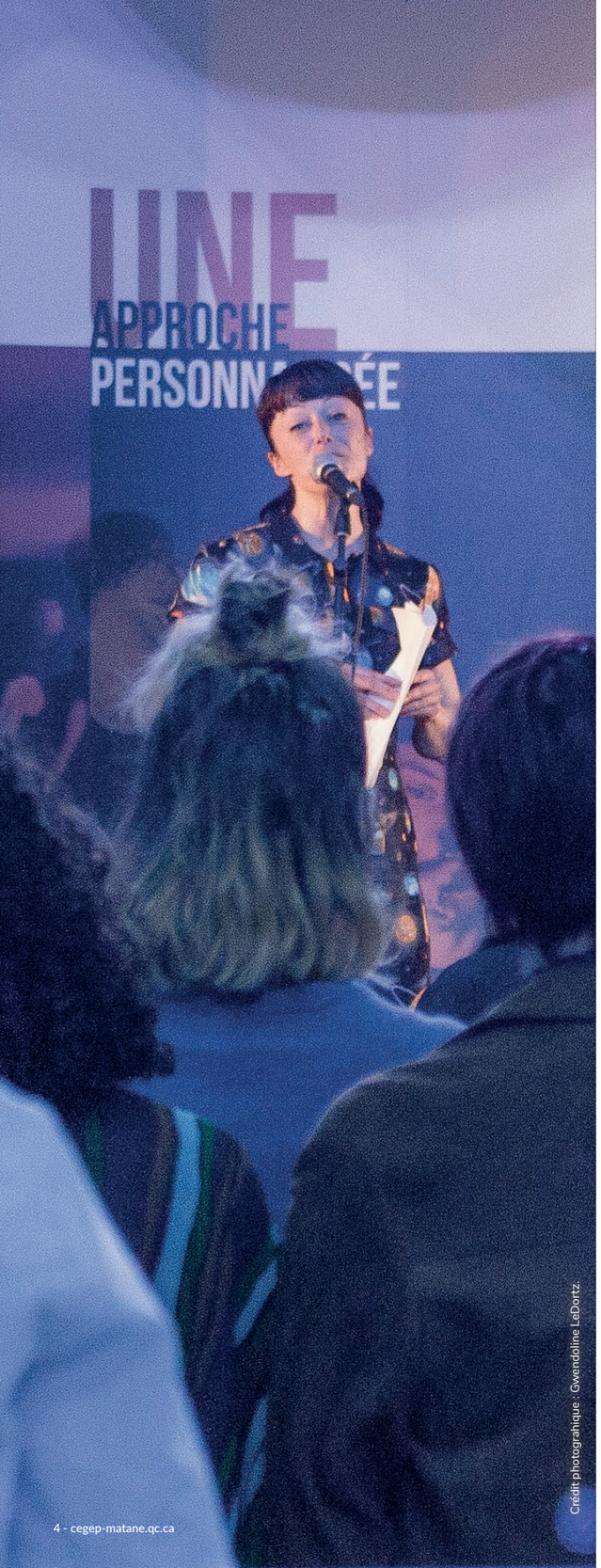

Crédit photographique : Gwendoline LeDortz.

NOTRE MISSION

Recevant ses mandats de l'État et répondant à la volonté du milieu régional, le Cégep de Matane est un établissement public d'enseignement supérieur de l'ordre collégial où cohabitent harmonieusement la formation préuniversitaire et la formation technique, tant en formation initiale qu'en formation continue.

Sa mission première est d'offrir, dans un environnement stimulant, une formation de grande qualité qui répond aux besoins de sa clientèle jeune et adulte et aux exigences changeantes de la société dans une perspective d'accessibilité, de réussite éducative et d'éducation continue.

Sa mission complémentaire est d'agir comme pôle d'excellence de la recherche et du développement, de même qu'en soutien au milieu et à la région aux plans culturel, socioéconomique, scientifique, technologique et environnemental dans une perspective de développement régional.

NOTRE VISION

Le Cégep de Matane considère l'étudiant, et le citoyen qu'il deviendra, comme un acteur impliqué et concerné par les enjeux de la société à l'ère numérique. Avec la ferme volonté de développer la pensée critique, la communication, la collaboration et la créativité, le cégep se distingue par le développement de projets pédagogiques innovants, signifiants et interdisciplinaires dans lesquels collaborent les étudiants, les employés et la collectivité.

NOS VALEURS

Audace
Bienveillance
Créativité
Coopération

MOT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Le Rapport annuel d'activités 2017-2018 présente le bilan de l'an 1 de la nouvelle *Planification stratégique* du Cégep de Matane. On y constate les efforts, l'audace, la créativité, la coopération et la bienveillance de tous nos employés qui collaborent avec passion à la réalisation de la mission de notre établissement d'enseignement supérieur.

Au coeur de notre *environnement pédagogique* se trouve la réussite. Au cours de la dernière année, nous avons arrimé le plan de la réussite à la nouvelle planification stratégique et tracé le bilan de nos actions antérieures. Nos efforts sont concluants. Nos taux de réussite et nos taux de diplomation augmentent de manière significative et se situent bien au-delà de la moyenne du réseau public. Des étudiants remportent des concours nationaux et internationaux, des diplômés brillent dans leur travail. Voilà des résultats dont toute notre communauté peut être fière !

L'attractivité a toujours été l'un de nos enjeux. Développer le potentiel d'attraction du cégep constitue un défi constant. Les efforts consentis pour accroître les activités étudiantes, élargir l'offre de formation et distinguer nos programmes contribuent à établir notre notoriété et à générer une augmentation de la clientèle étudiante. Et grâce à cette croissance du nombre d'étudiants, nous pouvons maintenir notre offre de formation à la population que notre cégep dessert.

La *mobilisation des employés* autour d'une vision commune et partagée est essentielle au développement de notre cégep. C'est pourquoi nous avons entrepris une réflexion sur nos communications internes devant mener au développement de nouvelles stratégies de communication et travaillé activement à la mise en place d'un programme visant à améliorer la santé et le mieux-être des employés. Sensibles à nos enjeux institutionnels, les membres de notre communauté constituent des partenaires engagés au quotidien dans la réalisation des actions menant à l'atteinte de nos objectifs.

En soutenant l'innovation et le développement des compétences de la main-d'œuvre, le cégep joue un rôle majeur dans *le développement régional* aux plans culturel, socioéconomique, scientifique et technologique. Au cours de la dernière année, nous avons procédé au lancement de l'entreprise étudiante *Aurores* qui permet à nos étudiants d'exprimer leur potentiel entrepreneurial au sein de différents projets. Le Service aux entreprises de notre Direction de la formation continue, Groupe Collegia, a quant à lui maintenu son essor et développé activement ses activités faisant appel à son expertise largement reconnue au plan de la formation en ligne.

Nous concluons l'année 2017-2018 avec la fierté d'avoir collectivement accompli notre mission auprès d'étudiants qui considèrent la communauté collégiale matanaise comme accueillante, chaleureuse et proposant un enseignement personnalisé.

Jean-Marc Lemieux
Président du conseil d'administration

Pierre Bédard
Directeur général

Crédit photographique : Framestore.

NOS INSTANCES

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

MEMBRES INTERNES

Pierre Bédard, directeur général

Brigitte Chrétien, directrice des études

Julie Gagné, sécrétaire générale

François-Nicolas Dionne, membre
Enseignant

Mario Lévesque, membre
Enseignant

Julie Bérubé, membre
Professionnelle

Marie-Noël Bouffard, membre
Employée de soutien

Guillaume Kirouac, membre
Étudiant, secteur technique

Florence Dugas, membre
Étudiante, secteur préuniversitaire

MEMBRES EXTERNES

Jean-Marc Lemieux, président
Commissions scolaires

Lucie Lapointe, vice-présidente
Entreprises

Thérèse Sagna, membre
Socioéconomique

Nicolas Leclerc, membre
Socioéconomique

Michel Verrault, membre
Conseil régional des partenaires du marché du travail

Yolaine Gauthier, membre
Diplômée, secteur technique

François Dubé, membre
Diplômé, secteur préuniversitaire

Sonia Mainville, membre
Parent

Jessica Labrie, membre
Parent

COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE

Jean-Marc Lemieux, président du CA
Commissions scolaires

Lucie Lapointe, vice-présidente du CA
Entreprises

Julie Gagné, Secrétaire générale

Nicolas Leclerc, membre CA
Socioéconomique

François-Nicolas Dionne, membre CA
Enseignant

MEMBRES DU COMITÉ D'AUDIT ET DES FINANCES

Jean-Marc Lemieux, président du CA
Commissions scolaires

Lucie Lapointe, membre CA
Entreprises

Nicolas Leclerc, membre CA
Socioéconomique

Christian Bouchard, membre indépendant du CA
Directeur des finances, Groupe Damabois inc.

MEMBRES DE LA COMMISSION DES ÉTUDES

Brigitte Chrétien
Présidente

Jérôme Forget
Directeur adjoint, DSÉ

Geneviève Morin
Directrice, CMÉC

Denise Richard
Conseillère pédagogique

Chantal Rioux
Enseignante

Maxime-Raphaël Cyr
Enseignant

Linda Paquin
Enseignante, CMÉC

Cathy Fortin
Enseignante

Steve Normand
Enseignant

Suzy Lebreux
Enseignante

Marie-Claude Tremblay
Enseignante

Isabelle Chouinard
Aide pédagogique

Sébastien Auclair
Conseiller pédagogique

Dominique Bouffard
Étudiant

Sophie Durette
Étudiante

Geneviève Imbeault
Technicienne en travaux pratiques

FAITS SAILLANTS DE L'ANNÉE 2017-2018

+ RENOUVELLEMENT DU MANDAT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL
+ ACTUALISATION DU PLAN DE LA RÉUSSITE POUR ARRIMAGE À LA NOUVELLE PLANIFICATION STRATÉGIQUE
+ RENOUVELLEMENT DE LA RECONNAISSANCE DU CDRIN COMME CCTT
+ ACCUEIL DES PARTENAIRES DE LA FORMATION À DISTANCE (FADIO)
+ PRÉSENTATION DE L'EXPO-SCIENCES EST-DU-QUÉBEC
+ DÉVELOPPEMENT D'UNE NOUVELLE IMAGE INSTITUTIONNELLE
+ LANCEMENT DE L'ENTREPRISE ÉTUDIANTE AURORES
+ PARTICIPATION AUX FÊTES DU 50E DU RÉSEAU COLLÉGIAL
+ PERFORMANCES D'ÉTUDIANTS SUR LA SCÈNE NATIONALE ET SUR LA SCÈNE INTERNATIONALE
+ TRANSFORMATION DE L'ENTRÉE PRINCIPALE ET INSTALLATION DE BORNES POUR LES VOITURES ÉLECTRIQUES
+ ACCÈS SANS-FIL ET INTERNET ILLIMITÉ À LA RÉSIDENCE
+ RÉNOVATION DU CENTRE D'ACTIVITÉ PHYSIQUE

Crédit photographique : Chloé Duval

PLANIFICATION STRATÉGIQUE 2017-2022
Bilan de l'an 1 2017-2018

L'ENVIRONNEMENT PÉDAGOGIQUE
L'environnement pédagogique réfère à l'ensemble des facteurs contextuels qui, dans la classe et hors de la classe, peuvent avoir une incidence sur l'apprentissage des étudiants : ressources, contenus, approches pédagogiques, caractéristiques et expériences des étudiants et des enseignants, activités pédagogiques.

DÉFI : AMÉLIORER LA MOTIVATION, L'ENGAGEMENT ET LA RÉUSSITE DES ÉTUDIANTS

Crédit photograhique : Lulu Événement

ENJEU

OBJECTIF 1 : IMPLANTER UN PROCESSUS D'AMÉLIORATION CONTINUE DES COURS ET DES PROGRAMMES

Poursuite des travaux de l'assurance qualité avec la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial
En 2017-2018, nous avons effectué notre collecte de données, notre inventaire des principaux mécanismes de notre système d'assurance qualité et défini le calendrier des opérations reliées à l'évaluation de l'efficacité du système d'assurance qualité du Cégep de Matane. Ces travaux ont été présentés à la commission des études et au conseil d'administration du cégep au printemps 2018.

Actualisation du plan de la réussite pour arrimage à notre nouvelle planification stratégique
Après une consultation et un sondage auprès de la communauté collégiale, le comité responsable de l'actualisation de notre plan de la réussite a déposé un projet ciblant quatre principaux défis : soutenir les étudiants dans leur transition vers des études collégiales; soutenir les étudiants dans leur choix professionnel et dans leur engagement face à leur projet d'études; améliorer la réponse aux besoins des étudiants et la détection de leurs difficultés; proposer aux étudiants des expériences éducatives signifiantes, en classe et à l'extérieur de la classe. Cette actualisation de notre plan de la réussite, en symbiose avec notre planification stratégique, a été adoptée par notre conseil d'administration en juin dernier.

Les résultats 2017-2018 de notre plan institutionnel pour l'amélioration de la réussite et de la diplomation
Afin de démontrer les résultats obtenus en matière de réussite, le cégep privilégie des indicateurs reconnus comme la réussite en première session, la persévérance à la troisième session, la réussite des cours et l'obtention d'un diplôme.

Les taux de réussite des cours de première session de nos étudiants sont comparables à la moyenne des cinq dernières années, mais le comparatif avec le réseau est fort intéressant. Tant au secteur préuniversitaire qu'au secteur technique, les résultats obtenus par la cohorte automne 2017 fréquentant le Cégep de Matane sont nettement meilleurs que la moyenne du réseau. Le taux de réussite moyen de nos étudiants aux cours de la première session se situe à 87,7 % comparativement à 82,9 % pour le réseau public. Notre préoccupation à soutenir la transition vers les études collégiales et à détecter hâtivement les difficultés contribue certainement à l'obtention de ces résultats positifs.

Le taux de réussite des cours est également très intéressant. Il s'élève à 91,7 % au secteur préuniversitaire (cible 2022 à 94 %) et à 88,5 % au secteur technique (cible 2022 à 90 %).

Quant au taux de diplomation, deux ans après la durée prévue, il demeure toujours un défi pour nous comme pour l'ensemble du réseau. Toutefois, les derniers résultats dépassent largement nos cibles prévues pour 2022, de même que les résultats du réseau public. Ainsi, le taux de diplomation des étudiants du secteur préuniversitaire ayant cheminé dans le même cégep et le même programme se situe à 61,8 % (cible 2022 à 57 %) comparativement à 53,3 % pour le réseau public. Les résultats s'élèvent à 50,6 % au secteur technique (cible 2022 à 45 %) comparativement à 48,1 % pour le réseau public.

Mise en œuvre de la Politique institutionnelle d'évaluation des programmes
Notre politique prévoit un mécanisme rigoureux d'évaluation comportant plusieurs collectes de données permettant d'enrichir l'analyse soutenant l'évaluation de nos programmes. Au cours de la dernière année, nous avons préparé un questionnaire adressé aux étudiants dont le principal objectif était de connaître le taux de satisfaction des étudiants envers leur programme d'études. Les résultats présentés au comité de direction, à la commission des études, au conseil d'administration et aux équipes-programmes permettront à ces dernières d'intégrer des éléments d'amélioration à leur plan de travail.

OBJECTIF 2 : ASSURER LA RÉALISATION DE PROJETS INTERDISCIPLINAIRES

Implication de sept programmes d'études
Au cours de la dernière année, sept programmes d'études ont participé à des projets multidisciplinaires. Des étudiants des programmes Sciences humaines, Techniques d'aménagement et d'urbanisme et Photographie ont planifié et participé à un voyage pédagogique sur les thématiques de l'urbanisme durable et de l'approche citoyenne, en Belgique et en France au printemps, alors que des étudiants en Soins infirmiers et en Photographie ont réalisé un voyage de coopération humanitaire en Équateur au mois de juin dernier. Les programmes Sciences de la nature, Technologie de l'électronique industrielle et Techniques de l'informatique ont quant à eux participé aux activités du club de robotique Supertronix.

OBJECTIF 3 : PRIORISER LES INVESTISSEMENTS MOBILIERS ET IMMOBILIERS FAVORISANT LA QUALITÉ DE L'ENVIRONNEMENT PÉDAGOGIQUE ET DE LA VIE ÉTUDIANTE

Développement d'un plan d'aménagement des infrastructures et de renouvellement des équipements
Un groupe de réflexion a été initié avec le programme Sciences humaines ainsi que le programme Techniques d'aménagement et d'urbanisme afin de définir l'approche pédagogique à retenir pour la réalisation d'un plan d'aménagement de leurs laboratoires et ateliers.

Préparation d'un plan quinquennal des investissements immobiliers
En juin 2018, le conseil d'administration a adopté un plan quinquennal des investissements immobiliers d'une valeur de 8,5 M$ prévoyant notamment la réfection des espaces dédiés à l'enseignement du programme Sciences humaines et du programme Techniques d'aménagement et d'urbanisme, ainsi que la rénovation de la résidence étudiante. Le plan prévoit également des travaux de ventilation des locaux du programme Techniques d'animation 3D et de synthèse d'images, de remise à neuf des toitures, des portes et fenêtres ainsi que l'installation de systèmes d'éclairage de terrains sportifs et d'asphaltage du stationnement.

Investissement de près d'un million de dollars au CAP
Les travaux de rénovation du Centre d'activité physique (CAP) terminés dans le courant de l'automne ont permis d'améliorer la qualité des espaces. Une partie des équipements cardiovasculaires ont également été renouvelés lors de l'exercice.

PLANIFICATION STRATÉGIQUE 2017-2022
Bilan de l'an 1
2017-2018

L'ATTRACTIVITÉ
La capacité du cégep à attirer des étudiants de La Matanie, du Québec et d'ailleurs dans le monde lui permet d'assurer le maintien de ses programmes d'études et de ses équipes pédagogiques.

DÉFI : DÉVELOPPER LE POTENTIEL D'ATTRACTION DU CÉGEP

Crédit photographique : Morgane Moussé

ENJEU 2

OBJECTIF 1 : ACCROÎTRE LA NOTORIÉTÉ DU CÉGEP

Évaluation, développement et réalisation de stratégies de communication
En 2017-2018, nous avons entamé la révision de nos plans de communication interne et externe. Plus spécifiquement, la réalisation de groupes de discussion avec des représentants de la population étudiante a été appuyée par une enquête de perception diffusée auprès de l'ensemble des étudiants. Ces opérations nous ont entre autres choses permis d'ajuster notre message et nos stratégies de communication auprès de notre principal public cible.

La vidéo faisant partie des modes de communication préférés des jeunes et des moins jeunes, nous avons produit et diffusé en cours d'année deux nouvelles capsules d'information scolaire, quatre courtes vidéos présentant des informations ciblées pour les étudiants internationaux, trois autres dédiées à la formation à distance, ainsi que deux nouveaux témoignages vidéo d'étudiants.

Nous avons également fait évoluer notre écosystème Web en terminant une galerie virtuelle pour le programme Techniques d'animation 3D et de synthèse d'images, en intégrant une section photo et vidéo aux pages Web de nos programmes et revu les sections dédiées aux candidats internationaux et aux ressources professionnelles de l'information scolaire.

Nous avons aussi diffusé une campagne publicitaire pour le cégep et ses programmes en formation initiale entre les mois d'octobre et de mars, ciblant les jeunes de 16 à 24 ans, mais aussi les parents et les relayeurs d'information du milieu de l'éducation.

Tout le soutien de l'équipe des communications accordé à l'événementiel institutionnel, de même que l'animation de nos communautés dans les médias sociaux concourent à nous assurer une visibilité intéressante dans notre milieu et auprès de nos différents publics cibles.

Enfin, l'équipe chargée de l'information scolaire externe a appliqué notre plan local d'information scolaire dédié aux jeunes, aux professionnels de l'éducation et aux parents, en plus de participer à différentes activités d'information dans la majorité des régions du Québec.

Développement de nouveaux partenariats internationaux
Une mission des cégeps de l'Est en France nous a permis de rencontrer les représentants de quatre académies avec lesquels nous possédons déjà des ententes, mais aussi de nouer de nouveaux accords avec l'Académie de Bordeaux et l'Académie de Nancy-Metz. Nous avons également accueilli en mai une délégation de chefs d'établissements français membres de l'Organisation professionnelle de chefs d'établissements d'enseignement libre de France (SNCEEL). Ces récents partenariats ont facilité la concrétisation de nouveaux projets d'accueil d'étudiants français, notamment dans les programmes Technologie de l'électronique industrielle, Techniques d'aménagement et d'urbanisme et Techniques d'intégration multimédia. L'ensemble de nos démarches auront généré l'accueil de 312 étudiants étrangers lors de la rentrée d'automne 2018, soit environ 40 % de notre population étudiante à l'enseignement initial.

OBJECTIF 2 : DISTINGUER NOS PROGRAMMES GRÂCE À L'INTERDISCIPLINARITÉ, À L'INTERNATIONALISATION ET AUX SPÉCIALISATIONS ADDITIONNELLES

Développement de formations spécialisées
Groupe Collegia, notre Service de formation continue, a effectué au cours de la dernière année des rencontres avec plusieurs programmes afin de recueillir les informations lui permettant d'identifier le développement potentiel d'AEC de spécialisation en collaboration avec le CDRIN. Les travaux se poursuivront au cours de la prochaine année.

OBJECTIF 3 : FAVORISER LES ACTIVITÉS ÉTUDIANTES EN LIEN AVEC L'ATTRACTIVITÉ

Implantation d'un Fab Lab
La dernière année nous aura permis de concrétiser l'aménagement physique d'une salle de créativité, de conception et de collaboration, de même que l'aménagement physique de l'atelier de fabrication numérique avec ses imprimantes 3D. L'implantation du Fab Lab suit son cours.

Consolidation du sport électronique
Après la création de notre projet en sport électronique et son implantation, nous avons reçu la visite et des demandes d'information en provenance de plusieurs cégeps. L'équipe de la vie étudiante encadre ce projet et s'intéresse activement à l'instauration d'une ligue provinciale qui facilitera les compétitions intercollégiales.

OBJECTIF 4 : ÉLARGIR L'OFFRE DE COURS ET DE PROGRAMMES EN FORMATION INITIALE ET CONTINUE

Partenariat avec le Cégep régional de Lanaudière
Une analyse de marché réalisée par le Cégep régional de Lanaudière dans le cadre d'un projet triennal commun de développement de pratiques innovantes leur permettra d'offrir notre AEC Programmation d'applications mobiles. Le développement d'autres formations liées au secteur numérique et à l'agrotourisme est envisagé au cours des deux prochaines années.

Élaboration d'un plan d'action en formation à distance
Notre comité de formation à distance a complété un plan de déploiement qui a été présenté à la commission des études et adopté par le conseil d'administration. Une politique encadrant la formation à distance est en cours d'élaboration.

En formation continue
Cinq programmes de formation créditable ont accueilli 319 étudiants, dont 277 ont choisi d'utiliser nos services de formation à distance pour compléter leur formation.

Le Campus ADN bénéficie d'une croissance intéressante de sa notoriété et reçoit un nombre sans cesse grandissant de demandes d'admission à ses trois filières de formation spécifique dans le domaine du jeu vidéo. Les entreprises de ce secteur d'activité utilisent aussi de plus en plus ses services pour développer des programmes de formation au sein de leur organisation.

PLANIFICATION STRATÉGIQUE 2017-2022
Bilan de l'an 1 2017-2018

LA MOBILISATION
La mobilisation de nos employés autour d'une vision commune et partagée est essentielle pour le développement de notre cégep. Il est primordial qu'ils s'y identifient et qu'ils en soient fiers.

DÉFI : METTRE EN PLACE DES ACTIONS FAVORISANT LA CRÉATION D'UN ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL STIMULANT LA COLLABORATION, LE DÉVELOPPEMENT ET L'ENGAGEMENT

Crédit photograhique : Morgane Moussé

ENJEU

OBJECTIF 1 : METTRE EN ŒUVRE DES STRATÉGIES ET DES MOYENS FACILITANT LES ÉCHANGES ET LE RAPPROCHEMENT DES SERVICES

Planification, consultation et application d'un plan de communication interne
Les travaux initiés en 2017-2018 se poursuivront au cours de la prochaine année.

Révision des politiques, programmes et directives encadrant la gestion des ressources humaines
La Direction des ressources humaines a amorcé les travaux de révision de l'ensemble de ses politiques, programmes et directives encadrant la gestion des ressources humaines afin de formaliser et actualiser les pratiques. Le travail a été amorcé avec la révision du processus de dotation du personnel.

OBJECTIF 2 : METTRE EN PLACE UN PROGRAMME VISANT À AMÉLIORER LA SANTÉ ET LE MIEUX-ÊTRE DES EMPLOYÉS

Création d'un comité santé et mieux-être
Après la tenue de différentes démarches visant le développement de l'intérêt et l'engagement des employés, un comité santé et mieux-être a été créé en automne. Ses seize membres ont commencé leurs rencontres dès le début de la session d'hiver afin de déterminer son mandat, son rôle, ses responsabilités, ses règles de fonctionnement et son plan de travail. Le choix de l'outil Bilan Santé Stress a quant à lui permis de sonder les employés et d'établir un diagnostic collectif, outillant ainsi le comité pour formuler des recommandations à la direction visant l'amélioration de la qualité de vie et de travail des employés.

OBJECTIF 3 : IMPLANTER UN PROCESSUS DE L'AMÉLIORATION CONTINUE DE LA GOUVERNANCE

Diagnostic et amélioration continue
Plusieurs améliorations ont été apportées à notre gouvernance. Ainsi, nous avons créé un comité de gouvernance et d'éthique dont les membres ont défini le mandat, les objectifs et le mode de fonctionnement avant sa présentation au conseil pour approbation. Un plan d'action a été élaboré et des mesures sont déjà appliquées, notamment la révision du Règlement de régie interne qui définit le rôle des principaux officiers du cégep, ainsi que celui du comité exécutif.

Le comité d'audit et des finances, déjà actif, a émis des recommandations au cours de l'année. Enfin, une formation sur le mode de financement FABES a été offerte aux membres du conseil.

PLANIFICATION STRATÉGIQUE 2017-2022
Bilan de l'an 1 2017-2018

LE DÉVELOPPEMENT
En soutenant l'innovation et le développement des compétences de la main-d'œuvre, le cégep joue un rôle majeur dans le développement régional aux plans culturel, socioéconomique, scientifique et technologique.

DÉFI : CONTRIBUER ACTIVEMENT AVEC NOS PARTENAIRES À L'ESSOR ET AU DYNAMISME DU MILIEU RÉGIONAL

Crédit photograhique : Quentin Orain

ENJEU

OBJECTIF 1 : SOUTENIR LES INITIATIVES ENTREPRENEURIALES ÉTUDIANTES EN LIEN AVEC LA COMMUNAUTÉ D'AFFAIRES

Consolider l'entreprise étudiante
Nous avons soutenu l'implantation et le développement de l'entreprise étudiante. Son lancement en septembre a permis de faire connaître ses services et son fonctionnement. Les expériences vécues en cours d'année nous ont permis d'apporter les ajustements nécessaires à la mise en place d'un réel projet pédagogique d'initiation à l'entrepreneuriat.

OBJECTIF 2 : S'IMPLIQUER DE FAÇON SIGNIFICATIVE AU DÉVELOPPEMENT DU CENTRE MATAPÉDIEN D'ÉTUDES COLLÉGIALES

Identification d'actions permettant de soutenir le CMEC
Tenue de rencontres conjointes de gestion, création de liens plus étroits et invitation à siéger à notre comité d'internationalisation font partie des principales actions initiées en soutien au campus.

OBJECTIF 3 : CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES DE LA MAIN-D'ŒUVRE RÉGIONALE PAR L'OFFRE DE FORMATION EN ENTREPRISE

Développement de nouveaux créneaux de formation par le Service aux entreprises
Offre d'une formation en gestion de projet avec accompagnement professionnel individualisé à seize participants en collaboration avec Emploi-Québec.

Nous avons aussi offert quatre autres formations sur mesure à 145 étudiants, notamment un programme de qualification en assurance de personnes, un perfectionnement en architecture de réseaux (CCNA de CISCO), une formation en Comptabilité SAGE 50 et une autre en Comptabilité avec Acomba.

Notre expertise en formation à distance est reconnue par les entreprises privées, les ministères et différents organismes publics qui recourent à notre Service aux entreprises pour développer des activités de formation spécifiques et diffusées en ligne.

Vingt-huit entreprises ont utilisé nos services au cours de la dernière année et 229 apprenants ont bénéficié de nos formations.

Élaboration d'un projet de formation de la main-d'œuvre de l'industrie touristique
Une offre de formation a été développée avec tous les hôteliers de Matane, alors qu'une autre est en élaboration en Basse-Côte-Nord et en Minganie.

OBJECTIF 4 : COLLABORER AVEC LES PRINCIPAUX ACTEURS DU DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL À LA RÉALISATION D'UN PROJET STRUCTURANT POUR LA RÉGION

Mise en place d'un bureau de la recherche en collaboration avec le CDRIN
Le bureau a été créé et les enseignants informés de son mandat. Un processus pour le dépôt de projets de recherche a été mis en place et certains enseignants l'ont utilisé, notamment en Soins infirmiers. D'autre part, deux projets PART impliquant un enseignant en Photographie et un enseignant en Informatique ont été déposés.

Crédit photograhique : CDRIN

CENTRE DE DÉVELOPPEMENT ET DE RECHERCHE EN IMAGERIE NUMÉRIQUE

En août 2017, le cégep recevait du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur le renouvellement pour les cinq prochaines années de la reconnaissance du Centre de développement et de recherche en imagerie numérique (CDRIN) à titre de centre collégial de transfert de technologie. Cette reconnaissance était accompagnée d'un financement annuel de 200 000 $. Au printemps 2018, le CDRIN recevait également du MEES une subvention de 410 266 $ afin de couvrir ses frais de fonctionnement et de renforcer les retombées de ses activités sur l'enseignement collégial. Cette reconnaissance et ce financement additionnel contribueront certainement à la réalisation des nouveaux objectifs stratégiques du CDRIN, notamment l'utilisation de l'intelligence artificielle pour la valorisation des données des industries créatives et des entreprises du secteur du divertissement.

COLLABORATIONS SCIENTIFIQUES

Collaborations scientifiques avec le CRIM, l'UQAR, l'Université Laval, et La Forge (Ubisoft).

COLLABORATIONS ENTRE CCTT

Plusieurs collaborations ont été réalisées avec d'autres CCTT, notamment le Centre de géomatique du Québec (CGQ), Nergica et le Centre d'expérimentation et de développement en forêt boréale (CEDFOB), le CIMMI, INEDI, TransBioTech, Innovation maritime (IMAR), le réseau Trans-tech et les CCTT de l'Est-du-Québec : SEREX, Biopterre, Optech, Solutions Novika, Merinov, Nergica, le CIRADD et le Living Lab en innovation ouverte (LLIO).

PARTICIPATION D'ENSEIGNANTS AUX ACTIVITÉS DU CDRIN

Au cours de la dernière année, un seul enseignant de Sciences a été dégagé pour collaborer à un projet de recherche. Toutefois, cela n'a pas empêché le CDRIN d'impliquer plusieurs enseignants à différents projets.

Un enseignant en marketing du programme Techniques de tourisme a conseillé l'équipe du CDRIN dans la préparation de sa démonstration technologique présentée dans le cadre du Mondial de jeu vidéo de Montréal (MIGS).

Deux enseignantes en Soins infirmiers ont été accompagnées dans la définition d'un projet permettant de simuler des actes cliniques pour en évaluer le savoir-être.

Une enseignante de Sciences a été engagée par le CDRIN pour participer à une étude de pertinence au sein du Réseau Québec Maritime.

Trois enseignants de Techniques de tourisme accompagnés de treize étudiants ont participé à un exercice d'idéation d'un concept technologique d'expérience client dans le cadre d'un projet avec une entreprise de tourisme culturel.

PROJETS DE RECHERCHE

Réalisation de dix-neuf projets de recherche appliquée, de 34 projets d'aide technique, de sept projets de formation spécialisée et de 190 activités de diffusion d'information touchant les industries créatives, les arts, la culture et le tourisme, les technologies éducatives, la santé.

60 SERVICES RENDUS À 50 CLIENTS VARIÉS

62% des projets réalisés par le CDRIN étaient liés à des entreprises de Montréal et de Québec et 38 % à des entreprises des autres régions du Québec.

RECHERCHE APPLIQUÉE

La recherche appliquée menant au transfert technologique a principalement touché les domaines de la capture de mouvements et de l'animation, de la génération d'objets et d'environnements, de rendus, de la conception d'expériences, de la réalité virtuelle et de la réalité augmentée.

AIDE TECHNIQUE

Les offres de services du CDRIN en expertise-conseil ont principalement touché les domaines de la veille technologique, de l'aide à la planification de projets, de l'aide à l'implantation et à l'exploitation technologiques, de l'aide à la conception d'expérience enrichie par le numérique et enfin le traitement de mégadonnées et l'application de l'intelligence artificielle (IA) dans un projet numérique.

FORMATION SPÉCIALISÉE ET INFORMATION

Nos offres de services en formation ont touché les secteurs de la capture de mouvements et l'animation, des compétences liées à la transformation numérique des individus et des organisations, la participation à des événements.

ACTIVITÉS DE FORMATION

130 étudiants et huit enseignants des programmes Techniques d'animation 3D et de synthèse d'images et Techniques de tourisme ont participé à des activités de formation en lien avec les équipements du studio de capture de mouvements : introduction à la 3D, animation, portfolio, projets, marketing touristique, produit touristique et approche client.

VISITES ÉDUCATIVES

370 étudiants, enseignants et autres intervenants en éducation ont visité le CDRIN dans le cadre de divers événements.

STAGES ET EMPLOIS ÉTUDIANTS

Accueil de treize étudiants et stagiaires, notamment deux étudiants en Techniques d'animation 3D et de synthèse d'images, un étudiant de l'Institut des sciences et techniques de l'ingénieur d'Angers, trois stagiaires en Techniques de l'informatique, un stagiaire en Techniques d'intégration multimédia et six étudiants en Techniques de tourisme.

POPULATION ÉTUDIANTE

ÉTUDIANTS INSCRITS EN FORMATION INITIALE AU 20 SEPTEMBRE

PROGRAMME	2016	2017
SECTEUR PRÉUNIVERSITAIRE		
Sciences de la nature	28	31
Sciences humaines	55	59
Arts, lettres et communication	14	13
Sous-total	97	103
SECTEUR TECHNIQUE		
Soins infirmiers	58	57
Techniques d'aménagement du territoire et d'urbanisme	11	15
Technologie de l'électronique industrielle	53	53
Techniques de tourisme	52	72
Techniques de l'informatique	40	48
Photographie	57	63
Techniques d'animation 3D et de synthèse d'images	165	172
Techniques d'intégration multimédia	64	72
Sous-total	500	552
Tremplin DEC	24	22
Total	621	677
CENTRE MATAPÉDIEN D'ÉTUDES COLLÉGIALES		
Sciences humaines	29	26
Techniques de physiothérapie	64	59
Total	93	85
Grand total	714	762

LE RÉINVESTISSEMENT DANS NOS ACTIVITÉS DE COMMUNICATION ET DE RECRUTEMENT ONT GÉNÉRÉ LES RÉSULTATS ATTENDUS : UNE AUGMENTATION DE LA POPULATION ÉTUDIANTE À LA FORMATION INITIALE.

PROVENANCE DES ÉTUDIANTS ÉTRANGERS EN FORMATION INITIALE

PAYS D'ORIGINE	2016	2017
Cameroun	1	0
France métropolitaine	120	175
Guadeloupe	3	2
Île de la Réunion	77	66
Mali	1	1
Martinique	1	1
Nouvelle-Calédonie	1	1
Polynésie française	1	1
Saint-Pierre et Miquelon	1	1
Comores	1	1
Belgique	1	2
Total	206	251

CROISSANCE DES ÉTUDIANTS EN PROVENANCE DE LA FRANCE MÉTROPOLITAINE.

PROVENANCE DE LA CLIENTÈLE ATTENDUE EN FORMATION INITIALE

	2016	2017
MRC de La Matanie	32,5 %	30 %
Autres régions du Québec	36 %	34 %
International	31,5 %	36 %

CROISSANCE DU NOMBRE D'ÉTUDIANTS EN PROVENANCE DE L'INTERNATIONAL.

87 % DES ÉTUDIANTS COMPLÉTANT UNE AEC LE FONT VIA LA FORMATION À DISTANCE.

ÉTUDIANTS FRÉQUENTANT LE CÉGEP DE MATANE

PROGRAMME	2016	2017
FORMATION INITIALE		
Cégep de Matane	621	677
Centre matapédien d'études collégiales	93	85
Sous-total	714	762
FORMATION CONTINUE		
Formation créditée	376	319
Formation sur mesure	222	161
Service aux entreprises	160	228
Sous-total	758	708
Population étudiante totale	1472	1470

ÉTUDIANTS INSCRITS EN FORMATION CONTINUE

ÉTUDIANTS INSCRITS EN FORMATION CONTINUE	2016	2017
AEC OFFERTES À TEMPS PLEIN EN PRÉSENTIEL	62	42
Perfectionnement en capture de mouvements	[illegible]	[illegible]
Animation 3D orientée jeu vidéo	19	-
Design de niveau de jeu	28	26
Intervention en travail social	-	16
AEC OFFERTES À TEMPS PLEIN À DISTANCE	94	95
Courtier immobilier résidentiel	94	95
AEC OFFERTES À TEMPS PARTIEL ET À DISTANCE	220	182
Conseils en services financiers	65	58
Inspection en bâtiment et environnement	149	124
Perfectionnement en architecture de réseau	6	-
FORMATION SUR MESURE	222	161
SERVICE AUX ENTREPRISES	160	228
Total	758	708

1470 ÉTUDIANTS FRÉQUENTAIENT LE CÉGEP DE MATANE EN 2017-2018.

NOS HISTOIRES À SUCCÈS

SONY WORLD PHOTOGRAPHY AWARDS

L'étudiant finissant en Photographie Samuel Bolduc a remporté le prix Photographe étudiant de l'année dans le cadre de l'édition 2018 des Sony World Photography Awards, l'un des concours internationaux de photographie parmi les plus prestigieux au monde. Il est accompagné de l'un de ses enseignants, Robert Baronet.

Crédit photo : Robert Leslie (WPO)

PIXEL CHALLENGE

Lors de l'édition 2018 du ***Pixel Challenge***, la plus grande compétition numérique au Canada, une équipe composée de diplômés en Techniques d'animation 3D et de synthèse d'images du Cégep de Matane a remporté le grand prix de la catégorie Animation 3D.

LES OSCARS

Bertrand Cabrol, Fabien Kaci et Samuel Rousseau, tous trois diplômés en Techniques d'animation 3D et de synthèse d'images, font partie de l'équipe d'artistes de l'entreprise montréalaise Framestore qui ont œuvré à la réalisation des effets spéciaux pour le film ***Blade runner 2049*** qui a remporté l'***Oscar*** 2018 for best visual effects et le ***Bafta*** 2018 (British Academy Film Awards) for best visual effects.

Crédit photographique : Framestore.

SUPERTRONIX

À sa troisième année d'existence, l'équipe de robotique Supertronix 5910 s'est à nouveau illustrée lors de l'édition 2018 de la ***Compétition de robotique FIRST*** en remportant pour une deuxième année consécutive le ***Prix de la créativité***. En 2017, l'équipe avait également obtenu le ***Prix de la créativité*** et l'élève Anthony Létourneau avait été retenu comme ***Finaliste de la liste Dean Kamen*** pour l'obtention de la ***Distinction de l'élève engagé***. En 2016, Supertronix avait reçu le ***Prix de l'équipe recrue de l'année***, le ***Prix de la meilleure recrue*** en qualifications et le ***Prix de l'Alliance finaliste***. Le capitaine de l'équipe, Piero Barrette, avait alors été retenu comme ***Finaliste de la liste Dean Kamen*** pour l'obtention de la ***Distinction de l'élève engagé***.

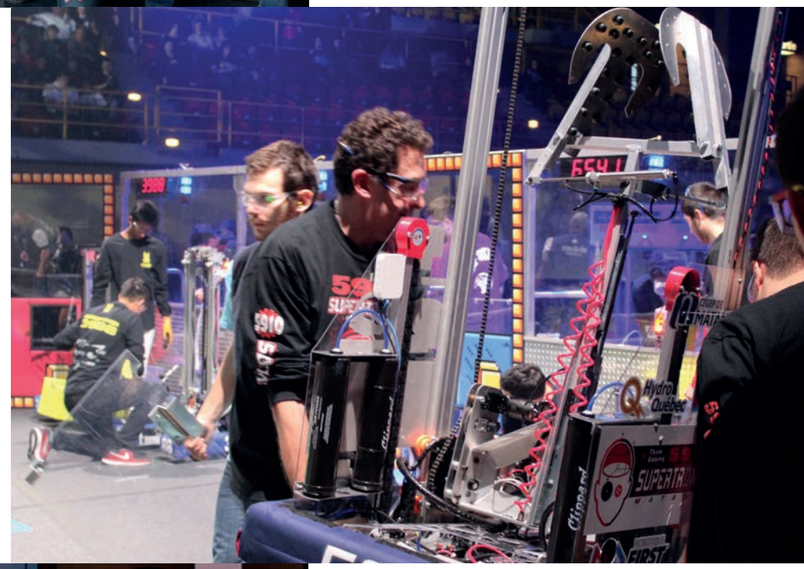

Crédit photographique : Alexandra Blanchard-Hansen

CÉGEP BD

Lors de l'édition 2017 du concours ***Cégep BD*** organisé par le Collège de Valleyfield à l'intention des étudiants du réseau collégial québécois, Alexandra Blanchard-Hansen, originaire de Drummondville et étudiante en Techniques d'intégration multimédia, s'est classée en deuxième position. Alors qu'Olivier Bolduc, originaire de Victoriaville et étudiant en Techniques d'animation 3D et de synthèse d'images, a quant à lui terminé le concours en troisième place.

REDDITION DE COMPTES

Crédit photographique : elisabeth Marcoux

NIVEAU ANNUEL DE L'EFFECTIF

Le cégep a respecté le niveau d'effectif attribué par le ministère en rémunérant 318 608,37 heures travaillées, alors que la cible maximale était de 336 252,07 heures.

EMPLOYÉS

Personnel d'encadrement
11 pour 17 290,00 heures rémunérées

Personnel professionnel
21 pour 25 150,92 heures rémunérées

Personnel enseignant
162 pour 173 867,13 heures rémunérées

Personnel de bureau et technicien
73 pour 82 084,70 heures rémunérées

Ouvriers, personnel d'entretien et de service
18 pour 20 215,62 heures rémunérées

Agent de la paix 0
Étudiants et stagiaires 0

Total
285 pour 318 608,37 heures rémunérées

CONTRATS DE SERVICE DE 25 000 $ ET PLUS

Au cours de la dernière année, le cégep n'a conclu aucun contrat de 25 000 $ et plus avec une personne physique. Par contre, il a accordé cinq contrats de service à différentes sociétés pour un montant s'élevant à 175 785 $. Voici le détail de ces contrats :

Contrat 2017-2018-07
Bon171800487
Services professionnels en architecture – Toiture phase 2
Gagnon Letellier Cyr Ricard Mathieu Architectes
25 765 $

N/A Bon171800483
Démarche préventive des risques psychosociaux
Morneau Shepell (ProSanté)
36 285 $

Contrat 2017-2018-05
Bon171800402
Contrat de transition surveillance et sécurité
Sécurité de Francheville
38 500 $ (tarif horaire de 24,36 $ - heures estimées à 38 500 $)

Contrat 2017-2018-01
Bon171800248
Contrat de déneigement
Entreprises Clermont Lapierre et fils 37 855 $

Contrat 2017-2018-04
Bon171800389
Mise en plan Autocad du cégep
Architectes Goulet & Lebel
37 380 $

BILAN DU SOUTIEN À LA RÉUSSITE SCOLAIRE DES ÉTUDIANTS AYANT DES BESOINS PARTICULIERS ET DES ÉTUDIANTS EN SITUATION DE HANDICAP

Au cours de la dernière année, le cégep a accueilli un nombre croissant d'étudiants ayant des besoins particuliers ou en situation de handicap comparativement à l'année précédente, soit 70 à la session d'automne et 71 à la session d'hiver.

L'équipe des services adaptés leur a offert différents types de services, notamment leur accueil et la réception de leur diagnostic, une analyse de celui-ci, une évaluation de leurs besoins et la mise en place de mesures d'accompagnement spécifiques à chacun.

Différents types d'accompagnement et de soutien leur ont été proposés. Citons en exemple l'embauche d'un preneur ou d'une preneuse de notes, un accompagnement éducatif, des heures d'études prescrites, l'accès à un local isolé et à l'octroi de temps supplémentaire pour la passation d'un examen, l'accès à un ordinateur équipé du logiciel Antidote et du logiciel WordQ pour répondre à ses examens, de même que l'offre de médias substituts comme un fichier audionumérique, un fichier PDF, un fichier E-Text ou encore des agrandissements.

Les étudiants ont notamment pu accéder à des locaux particuliers et à des équipements informatiques spécifiques pour étudier, réaliser leurs travaux ou compléter leurs examens.

Quatre projets spécifiques liés au plan de la réussite ont été menés pour soutenir les étudiants :

+ Trajectoire de dépistage et de soutien des difficultés en français écrit (32 710 $)
+ Mise à niveau des étudiants internationaux (8 505 $)
+ Pédagogie de première session des étudiants internationaux (4 907 $)
+ Encadrement particulier en Littérature québécoise (7 523 $)

Ces projets amorcés en 2017-2018 seront arrimés avec le Département de français, le Centre d'aide en français (CAF) et le plan de réussite révisé afin d'assurer le suivi essentiel aux retombées espérées.

STRATÉGIE D'INTERVENTION POUR PRÉVENIR ET CONTRER LES VIOLENCES À CARACTÈRE SEXUEL EN ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Une nouvelle ressource embauchée à la Direction des ressources humaines dans le cadre d'un projet spécifique dédié au développement organisationnel a assumé la coordination des travaux dédiés à la mise en œuvre de nos stratégies d'intervention pour prévenir et contrer les violences à caractère sexuel (5 147 $).

Nous avons créé un comité pour contrer le harcèlement et la violence. Ce comité est composé de représentants de tous les groupes de notre communauté collégiale et son mandat est d'organiser des activités de sensibilisation, de prévention et de formation, notamment des formations obligatoires pour les membres de la communauté. Le comité a amorcé ses réflexions et ses travaux relatifs au développement de ses stratégies d'intervention.

Crédit photographique : Morgane Mousse

Une entente de partenariat a été conclue avec l'organisme ***Sans oui, c'est non!*** dont la mission est de prévenir et contrer les violences à caractère sexuel en enseignement supérieur en organisant des activités de sensibilisation et des formations autour de la notion de consentement sexuel.

En collaboration avec la Coalition des familles LGBT, nous avons également offert au personnel la formation ***Les jeunes personnes Trans et non binaires en milieu scolaire***. Cette formation a permis aux participants de se familiariser avec les concepts de base et la terminologie de la diversité sexuelle et de genre, la réalité des jeunes trans et non binaires, la législation québécoise et canadienne en matière d'identité et d'expression de genre, de même que la responsabilité des établissements d'enseignement et les actions à prendre pour offrir un environnement sécuritaire et inclusif à ces jeunes.

Nous avons également entrepris la préparation de notre Politique pour prévenir et contrer les violences à caractère sexuel qui sera présentée au conseil d'administration pour adoption au cours de l'automne 2018.

SOMMES ACCORDÉES POUR LES ACTIVITÉS FINANCÉES DANS LE CADRE DES PÔLES RÉGIONAUX

À l'automne 2017, les six établissements d'enseignement supérieur de l'Est-du-Québec ont déposé au ministère un projet concerté visant à mutualiser leurs ressources et renforcer le rôle de l'enseignement supérieur comme levier du développement économique et social de la région. Les grandes orientations de ce projet soutenant la réalisation de notre mission touchent le recrutement, la continuité du parcours collégial-universitaire, le soutien au développement des milieux et les initiatives liées à l'émergence d'une capacité commune à initier des projets liés à différentes opportunités. Le ministère a accordé la somme de 500 000 $ à la mise en place de ce projet en 2017-2018.

Dans le cadre de l'orientation ***Recrutement***, les établissements membres du pôle régional ont tenu des rencontres de concertation leur permettant de partager et d'arrimer leur vision du projet et des actions à entreprendre. Au moment de faire rapport de nos activités, une personne-ressource nouvellement embauchée avait entrepris le recensement des meilleures pratiques de chaque établissement et validé les possibilités de développer davantage notre connaissance des facteurs d'attraction et de rétention des personnes provenant des différentes régions du Québec, du Canada et de l'international.

Une personne-ressource a aussi été employée pour démarrer le travail lié à l'orientation ***Continuité des parcours cégeps-UQAR***. Un plan de travail présenté au comité directeur du pôle proposait une série d'actions à réaliser à court terme afin de documenter les pratiques mises en place pour favoriser le continuum des études cégeps-université. Un rapport d'étape faisant état de constats et de pistes de solution à envisager a été soumis au comité dès la fin juillet 2018.

Localement, nous avons investi 16 866,79 $ dans la réalisation de projets de recrutement novateurs. Ainsi, nous avons collaboré avec les cégeps de la région à une participation commune en kiosque au ***Salon national de l'éducation de Montréal*** (5 853,36 $); et produit les versions québécoise et internationale d'un nouveau ***Guide de l'admission*** intégrant une application mobile donnant accès à des témoignages vidéo d'étudiants pour chacun de nos programmes d'études offerts à la formation initiale (11 013,43 $).

BILAN DES ACTIVITÉS FINANCÉES DANS LE CADRE DES PÔLES DE FORMATION EN CRÉATION ET ARTS NUMÉRIQUES

Pour faire face aux défis d'avenir dans le secteur des effets visuels et de l'animation, du jeu vidéo, des environnements immersifs, des installations numériques d'envergure et de la réalité virtuelle, le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) a créé le Pôle en arts et créativité numériques en août 2018.

Le Pôle est un regroupement au sein duquel les forces vives en enseignement, recherche et création interagissent avec les entreprises créatives du numérique, et ce, dans un but commun : l'avancement des connaissances, la qualité de la formation, l'innovation artistique, scientifique et technologique sous toutes ses formes et la vitalité de l'industrie québécoise.

Le plan d'action du Pôle est en cours d'élaboration.

DIVULGATION D'ACTES RÉPRÉHENSIBLES

Afin de nous conformer à la ***Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics*** entrée en vigueur le 1er mai 2017, le Cégep de Matane a adopté une procédure pour faciliter la divulgation d'actes répréhensibles par les employés, l'a rendue publique et diffusée au sein de la communauté collégiale. La secrétaire générale du cégep a été désignée comme responsable du suivi des divulgations au sein du cégep. Pour l'année 2017-2018, la personne responsable du suivi n'a reçu aucune divulgation.

Crédit photographique : Courtoisie

ÉTATS FINANCIERS

	2018	2017
REVENUS		
Enseignement régulier[1]	14 526 916 $	13 825 697 $
Formation continue[2]	2 179 471 $	1 674 391 $
Services auxiliaires	1 752 312 $	1 930 306 $
TOTAL	**18 458 699 $**	**17 430 394 $**
CHARGES		
Salaires et avantages sociaux - Enseignants[3]	8 760 088 $	8 179 478 $
Salaires et avantages sociaux - Autres personnels[3]	5 469 620 $	5 323 727 $
Autres charges	3 684 500 $	3 596 797 $
TOTAL	**17 914 208 $**	**17 100 002 $**
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES CHARGES	**544 491 $**	**330 392 $**
ÉVOLUTION DU SOLDE DE FONDS		
Solde de fonds au début de l'exercice	2 078 386 $	1 747 994 $
Exédent des revenus (charges)	544 491 $	330 392 $
Virements au fonds immobilisations		
Remboursements d'emprunts autofinancés	(15 942 $)	-
Acquisitions d'immobilisations	-	-
Autres - Projet d'efficacité énergétique	(300 000 $)	-
TOTAL	**228 549 $**	**330 392 $**
SOLDE DE FONDS À LA FIN DE L'EXERCICE	**2 306 935 $**	**2 078 386 $**
Solde de fonds affecté à des projets	-	775 000 $
Solde de fonds non affecté à des projets	2 306 935 $	1 303 386 $

Les informations sont tirées de l'Annexe 2 «Résultats détaillés par centre de responsabilités» et du Tableau F1« Solde de fonds détaillé » du rapport financier annuel.

1. L'enseignement régulier comprend également les revenus et charges des Centres collégiaux de transfert de technologie.
2. La formation continue comprend également les revenus et charges des cours d'été et du Cégep à distance.
3. Les salaires et avantages sociaux comprennent également les coûts de convention.

CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE
applicable aux membres du conseil d'administration

En 2017-2018, aucun cas de manquement aux règles d'éthique et de déontologie des administrateurs n'a été relevé.

PRÉAMBULE

Les présentes règles d'éthique et de déontologie sont adoptées en vertu de la Loi modifiant la Loi sur le ministère du Conseil exécutif et d'autres dispositions législatives concernant l'éthique et la déontologie. Ces disposaitions complètent les règles d'éthique et de déontologie déjà prévues aux articles 321 à 330 du Code civil du Québec et aux articles 12 et 20 de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel. Les dispositions législatives d'ordre public, notamment les articles 12 et 20 de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel prévalent, en cas de conflit, sur les dispositions du présent code.

1. DÉFINITIONS
Dans le présent Code les mots suivants signifient :
+ administrateur : membre du conseil d'administration du Collège;
+ administrateur membre du personnel : le directeur général, le directeur des études ainsi que les deux enseignants, le professionnel et l'employé de soutien respectivement élus par leurs pairs à titre d'administrateur;
+ code : code d'éthique et de déontologie des administrateurs;
+ collège : le Collège d'enseignement général et professionnel de Matane;
+ intérêt : ce qui importe, ce qui est utile, avantageux.

2. OBJET
Le Code a pour objet d'établir certaines règles d'éthique et de déontologie régissant les administrateurs du collège en vue :
+ d'assurer la confiance du public dans l'intégrité, l'impartialité et la transparence du conseil d'administration du collège, et
+ de permettre aux administrateurs d'exercer leur mandat et d'accomplir leurs fonctions avec confiance, indépendance et objectivité au mieux de la réalisation de la mission du Collège.

3. CHAMP D'APPLICATION
Tout administrateur est assujetti aux règles du Code. De plus la personne qui cesse d'être administrateur est assujettie aux règles prévues à l'article 5.2 du Code.

4. DEVOIRS GÉNÉRAUX DES ADMINISTRATEURS
L'administrateur exerce sa fonction avec indépendance, intégrité et bonne foi au mieux de l'intérêt du Collège et de la réalisation de sa mission. Il agit avec prudence, diligence, honnêteté, loyauté et assiduité comme le ferait en pareilles circonstances une personne raisonnable et responsable.

5. OBLIGATIONS DES ADMINISTRATEURS

5.1 L'ADMINISTRATEUR DOIT, DANS L'EXERCICE DE SES FONCTIONS :
+ respecter les obligations que la loi, la charte constitutive du Collège et les règlements lui imposent et agir dans les limites des pouvoirs du Collège;
+ éviter de se placer dans une situation de conflit entre son intérêt personnel ou l'intérêt du groupe ou de la personne qui l'a élu ou nommé et les obligations de ses fonctions d'administrateur;
+ agir avec modération dans ses propos, éviter de porter atteinte à la réputation d'autrui et traiter les autres administrateurs avec respect;
+ ne pas utiliser, à son profit ou au profit d'un tiers, les biens du Collège;
+ ne pas divulguer, à son profit ou au profit d'un tiers, l'information privilégiée ou confidentielle qu'il obtient en raison de ses fonctions;
+ ne pas abuser de ses pouvoirs ou profiter indûment de sa position pour en tirer un avantage personnel;
+ ne pas, directement ou indirectement, accorder, solliciter ou accepter une faveur ou un avantage indu pour lui-même ou pour une autre personne;
+ n'accepter aucun cadeau, marque d'hospitalité ou autre avantage que ceux d'usage et de valeur minime.

5.2 LA PERSONNE QUI CESSE D'ÊTRE ADMINISTRATEUR DOIT, DANS L'ANNÉE SUIVANT LA FIN DE SON MANDAT D'ADMINISTRATEUR :
+ se comporter de façon à ne pas tirer d'avantages indus de ses fonctions antérieures d'administrateur;
+ ne pas agir en son nom personnel ou pour le compte d'autrui relativement à une procédure, à une négociation ou à une autre opération à laquelle le Collège est partie. Cette règle ne s'applique pas à l'administrateur membre du personnel du Collège en ce qui concerne son contrat de travail;
+ ne pas utiliser de l'information confidentielle ou privilégiée relative au Collège à des fins personnelles et ne pas donner des conseils fondés sur des renseignements non disponibles au public.

6. RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS
L'administrateur n'a droit à aucune rémunération pour l'exercice de ses fonctions d'administrateur du Collège. Il ne peut également recevoir aucune autre rémunération du Collège, à l'exception du remboursement de certaines dépenses autorisées par le conseil d'administration. Cette disposition n'a pas pour effet d'empêcher les administrateurs membres du personnel de recevoir leur salaire et autres avantages prévus à leur contrat de travail.

7. RÈGLES EN MATIÈRE DE CONFLIT D'INTÉRÊTS

7.1 OBJET
Les règles contenues au présent article ont pour objet de faciliter la compréhension des situations de conflit d'intérêts et d'établir des procédures et modalités administratives auxquelles est assujetti l'administrateur en situation de conflit d'intérêt pour permettre de procéder au mieux de l'intérêt du Collège.

7.2 SITUATIONS DE CONFLIT D'INTÉRÊTS DES ADMINISTRATEURS
Constitue une situation de conflit d'intérêts toute situation réelle, apparente ou potentielle, qui est objectivement de nature à compromettre ou susceptible de compromettre l'indépendance et l'impartialité nécessaires à l'exercice de la fonction d'administrateur, ou à l'occasion de laquelle l'administrateur utilise ou cherche à utiliser les attributs de la fonction pour en retirer un avantage indu ou pour procurer un tel avantage indu à une tierce personne.

Sans restreindre la portée de cette définition et seulement à titre d'illustration, sont ou peuvent être considérés comme des situations de conflit d'intérêts :
a. la situation où l'administrateur a directement ou indirectement un intérêt dans une délibération du conseil d'administration;
b. la situation où un administrateur a directement ou indirectement un intérêt dans un contrat ou un projet de contrat avec le Collège;
c. la situation où un administrateur, directement ou indirectement, obtient ou est sur le point d'obtenir un avantage personnel qui résulte d'une décision du Collège;
d. la situation où un administrateur accepte un présent ou un avantage quelconque d'une entreprise qui traite ou qui souhaite traiter avec le Collège, à l'exception des cadeaux d'usage de peu de valeur.

7.3 SITUATIONS DE CONFLIT D'INTÉRÊTS DES ADMINISTRATEURS MEMBRES DU PERSONNEL

Outre les règles établies à l'article 7.2 du Code, l'administrateur membre du personnel est en situation de conflit d'intérêts dans les cas prévus aux articles 12 et 20.1 de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel.

7.4 DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS

Dans les 30 jours suivant l'entrée en vigueur du présent Code ou dans les trente (30) jours suivant sa nomination, l'administrateur doit compléter et remettre au président du conseil d'administration une déclaration des intérêts qu'il a à sa connaissance dans uneentreprise faisant affaires ou ayant fait affaires avec le collège et divulguer, le cas échéant, toute situation réelle, potentielle ou apparente de conflit d'intérêts pouvant le concerner. Cette déclaration doit être révisée et mise à jour annuellement par l'administrateur.

Outre cette déclaration d'intérêt, l'administrateur doit divulguer toute situation de conflit d'intérêts de la manière et dans les cas prévus au premier alinéa de l'article 12 de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel.

7.5 INTERDICTIONS

Outre les interdictions pour les situations de conflit d'intérêts prévues aux articles 12 et 20 de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel, l'administrateur qui est en situation de conflit d'intérêts à l'égard d'une question discutée au conseil d'administration a l'obligation de se retirer de la séance du conseil pour permettre que les délibérations et le vote se tiennent hors la présence de l'administrateur et en toute confidentialité

7.6 RÔLE DU PRÉSIDENT

Le président du conseil est responsable du bon déroulement des réunions du conseil d'administration. Il doit trancher toute question relative au droit de voter à une réunion du conseil. Lorsqu'une proposition est reçue par l'assemblée, le président du conseil doit, après avoir entendu le cas échéant les représentations des administrateurs, décider quels sont les membres habilités à délibérer et à voter. Le président a le pouvoir d'intervenir pour qu'une personne s'abstienne de voter et pour que cette dernière se retire de la salle où siège le conseil. La décision du président est finale.

8. CONSEILLER EN DÉONTOLOGIE

Le secrétaire du conseil ou toute autre personne nommée par le conseil d'administration agit comme conseiller en déontologie. Ce dernier est chargé :

+ d'informer les administrateurs quant au contenu et aux modalités d'application du Code;
+ de conseiller les administrateurs en matière d'éthique et de déontologie;
+ de faire enquête sur réception d'allégations d'irrégularités et de faire rapport au conseil d'administration;
+ de faire publier dans le rapport annuel du Collège le présent Code ainsi que les renseignements prévus à la loi.

9. CONSEIL DE DISCIPLINE

9.1 Le conseiller en déontologie saisit le conseil d'administration de toute plainte ou de toute autre situation d'irrégularité en vertu du Code ainsi que des résultats de son enquête.

9.2 Le conseil d'administration ou le comité constitué par le conseil à cette fin siège comme conseil de discipline et décide du bien-fondé de la plainte et de la sanction appropriée, le cas échéant.

9.3 Le conseil de discipline notifie à l'administrateur les manquements reprochés et l'avise qu'il peut, dans les 30 jours, fournir par écrit ses observations au conseil de discipline et, sur demande être entendu par celui-ci relativement aux manquements reprochés et à la sanction appropriée.

9.4 Dans le cas d'une situation urgente nécessitant une intervention rapide ou dans un cas présumé de faute grave, l'administrateur peut être relevé provisoirement de ses fonctions par le président du conseil d'administration.

9.5 Le conseil de discipline qui conclut que l'administrateur public a contrevenu à la loi ou au Code impose la sanction disciplinaire appropriée. Les sanctions possibles sont la réprimande, la suspension ou la révocation.

10. ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent Code entre en vigueur le 1er janvier 1998.

ANNEXE « A »

Règles relatives à la divulgation et à la diffusion de renseignements et d'informations du conseil d'administration

1. OBJET

Les règles du présent titre ont pour objet de concilier l'obligation de transparence du conseil d'administration avec l'obligation de discrétion des administrateurs.

2. L'ACCESSIBILITÉ ET LA DIFFUSION DES DOCUMENTS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

En principe ont un caractère public les documents suivants:

+ le projet d'ordre du jour du conseil d'administration;
+ le procès-verbal, une fois adopté par le conseil d'administration;
+ et, après adoption du procès-verbal, les documents d'appoint relatifs à une question traitée par le conseil d'administration.

Nonobstant la règle énoncée ci-dessus, le conseil d'administration peut exceptionnellement déclarer confidentiel un document du conseil d'administration et en restreindre l'accès, sauf pour un administrateur :

+ lorsqu'il s'agit d'un document qui se rapporte à une séance ou à une partie de séance que le conseil d'administration décrète confidentielle pour des motifs d'intérêt public;
+ lorsqu'il s'agit d'un document dont l'accès en tout ou en partie doit ou peut être restreint en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels.

Les documents de caractère public qui ne sont pas touchés par une déclaration de confidentialité du conseil d'administration sont accessibles dans les meilleurs délais, sur demande et moyennant paiement des coûts de reproduction.

3. L'OBLIGATION DU MEMBRE DE PRÉSERVER LA CONFIDENTIALITÉ D'UN DOCUMENT

Lorsqu'un document du conseil d'administration n'est pas encore devenu accessible ou lorsque exceptionnellement l'accès à un document du conseil d'administration est restreint, l'administrateur est assujetti à l'obligation d'en préserver la confidentialité.

4. LA DIVULGATION DES DÉCISIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les décisions du conseil d'administration ont un caractère public.Il revient à la personne qui en a la responsabilité d'en assurer la diffusion et à l'accessibilité en respectant les règles du présent Code et les prescriptions de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels.

5. LE CARACTÈRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les délibérations du conseil d'administration ont un caractère privé. En conséquence, ne peuvent assister aux séances du conseil d'administration que les administrateurs et les personnes que le conseil d'administration invite.

Toutefois, même si le caractère privé des délibérations du conseil d'administration assujettit le membre à une obligation de discrétion, celle-ci ne l'empêche pas, après adoption du procès-verbal, de faire état à l'extérieur du conseil d'administration, de son opinion, de son intervention et de son vote le cas échéant sur toute question ayant fait l'objet d'une délibération du conseil d'administration et lorsque consignés à sa demande dans le procès-verbal, de son intervention et du sens de son vote, sauf le cas d'un huis clos décrété par le conseil d'administration pour des motifs d'intérêt public ou d'une interdiction résultant de la Loi.

Suivant la présente règle, le membre est tenu de respecter le caractère confidentiel de l'opinion, de l'intervention et du sens du vote de tout autre membre du conseil d'administration.

ANNEXE « B »

En matière d'éthique et de déontologie, les administrateurs membres du personnel du Collège sont également régis par les deuxième et troisième alinéas de l'article 12 de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel. De plus, le directeur général et le directeur des études sont également régis par l'article 20.1 de cette loi. Ces dispositions législatives se lisent comme suit :

12. En outre, un membre du personnel d'un collège doit, sous peine de déchéance de sa charge, s'abstenir de voter sur toute question portant sur son lien d'emploi, sa rémunération, ses avantages sociaux et ses autres conditions de travail ou ceux de la catégorie d'employés à laquelle il appartient. Il doit en outre, après avoir eu l'occasion de présenter ses observations, se retirer de la séance pour la durée des délibérations et du vote relatifs à cette question.

Le deuxième alinéa s'applique pareillement au membre du personnel, sauf le directeur général, pour toute question portant sur la rémunération, les avantages sociaux et les autres conditions de travail d'autres catégories d'employés.

20.1. Le directeur général et le directeur des études ne peuvent, sous peine de déchéance de leur charge, avoir un intérêt direct ou indirect dans une entreprise mettant en conflit leur intérêt personnel et celui du collège. Toutefois, cette déchéance n'a pas lieu si un tel intérêt leur échoit par succession ou par donation, pourvu qu'ils y renoncent ou en disposent avec diligence.

A) ARTICLE 12

En vertu des deuxième et troisième alinéas de l'article 12 de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel, un administrateur membre du personnel est en situation de conflit d'intérêts lorsqu'il s'agit de voter sur toute question portant sur les points suivants :

+ son lien d'emploi, sa rémunération, ses avantages sociaux et ses autres conditions de travail;
+ le lien d'emploi, la rémunération, les avantages sociaux et les autres conditions de travail de la catégorie d'employés à laquelle il appartient;
+ la rémunération, les avantages sociaux et les autres conditions de travail d'autres catégories d'employés. Cependant, le directeur général peut toujours voter sur toute question portant sur la rémunération, les avantages sociaux et les autres conditions de travail d'autres catégories d'employés.

Dans ces cas, l'administrateur membre du personnel doit :

+ s'abstenir de voter;
+ après avoir eu l'occasion de présenter ses observations, se retirer de la salle du conseil pendant la durée des délibérations et du vote.

Par ailleurs, le législateur n'ayant pas répété l'expression « lien d'emploi » au dernier alinéa de l'article 12, les administrateurs membres du personnel peuvent voter sur toute question concernant le lien d'emploi d'un membre du personnel d'une autre catégorie d'employés.

Enfin, pour les fins d'application de l'article 12, les expressions suivantes signifient :

+ lien d'emploi : toute question relative à l'engagement, la nomination, le congédiement, le licenciement ainsi que le renouvellement ou la résiliation de mandat.
+ catégorie d'employés : les employés de soutien, les professionnels, les enseignants, les cadres et les hors cadres constituent les cinq catégories d'employés du réseau d'enseignement collégial.
+ condition de travail : tout ce qui est en rapport avec le contrat de travail, tout ce qui touche l'emploi et tout ce qui encadre la prestation de services. Les conditions de travail sont un ensemble de faits et circonstances qui se rapportent à la prestation de travail, qui l'entourent ou l'accompagnent et qui affectent le contrat de travail entre l'employeur et l'employé.

B) ARTICLE 20

Les règles énoncées à l'article 20.1 sont plus exigeantes que celles applicables aux autres administrateurs. Ces derniers, en vertu du premier alinéa de l'article 12 de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel, peuvent continuer à siéger au conseil s'ils ont un intérêt dans une entreprise faisant affaires avec le Collège pourvu que, lors de la décision du conseil concernant cette entreprise, ils aient dénoncé leur intérêt et qu'ils se soient retirés de la séance du conseil lors des délibérations et du vote et qu'en aucun temps ils aient tenté d'influencer la décision du conseil. Dans le cas du directeur général et du directeur des études, la situation est différente. Si le Collège a conclu un contrat avec une entreprise dans laquelle ils ont un intérêt, ils peuvent être déchus de leurs fonctions au Collège et ce, même s'ils n'ont pas participé à la prise de décision ou tenté d'influencer cette décision.

La loi prévoit cependant une exception pour ces hors-cadre. La déchéance n'a pas lieu si un tel intérêt leur échoit par succession ou par donation, à la condition qu'ils y renoncent ou en disposent avec diligence.

ANNEXE « C »

Le premier alinéa de l'article 12 de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel édicte :

12. Tout membre du conseil, sauf le directeur général et le directeur des études, qui a un intérêt direct ou indirect dans une entreprise qui met en conflit son intérêt personnel et celui du collège doit, sous peine de déchéance de sa charge, le dénoncer par écrit au directeur général, s'abstenir de voter sur toute question concernant cette entreprise et éviter d'influencer la décision s'y rapportant. Il doit en outre se retirer de la séance pour la durée des délibérations et du vote relatifs à cette question .

Cet article s'applique à tous les membres du conseil d'administration à l'exclusion du directeur général et du directeur des études. Quant à ces derniers, ils sont régis par l'article 20.1 et par les deuxième et troisième alinéas de l'article 12 de la Loi sur les collèges.

Ce premier paragraphe de l'article 12 vient réitérer le principe à l'effet qu'un membre du conseil doit éviter de se placer dans une situation de conflit d'intérêts. Lorsque le collège doit prendre une décision, « les intérêts directs ou indirects » de l'administrateur dans une entreprise ne doivent pas entrer en conflit d'intérêts du collège. Le terme entreprise n'est pas défini à la Loi. Par ailleurs, le Code civil du Québec nous en donne, à son article 1525, une définition:

> **«Constitue l'exploitation d'une entreprise l'exercice par une ou plusieurs personnes, d'une activité économique organisée, qu'elle soit ou non à caractère commercial, consistant dans la production ou la réalisation de biens, leur administration ou leur aliénation, ou dans la prestation de services.»**

Cette disposition législative ne fait aucune distinction entre les différentes formes juridiques que peut prendre une entreprise. Elle exige uniquement que l'entreprise poursuive « une activité économique organisée à caractère commercial ou non ». Par conséquent, il peut s'agir d'une corporation publique ou privée, d'une compagnie à but lucratif ou sans but lucratif, d'une société civile ou commerciale, d'un artisan ou d'un travailleur autonome.

L'article 12 de la loi fait obligation au membre du conseil, à l'exception du directeur général et du directeur des études, de dénoncer par écrit au directeur général le conflit d'intérêts, sous peine de déchéance de sa charge. De plus, ce membre du conseil ne peut voter et doit se retirer de la séance du conseil pour la durée des délibérations et du vote. Le membre du conseil devra donc se retirer de la salle où le conseil siège jusqu'à ce que ce dernier ait pris sa décision.

En outre, le membre du conseil qui est en situation de conflit d'intérêts ne peut, en aucun temps, et non uniquement lors des réunions du conseil, tenter d'influencer la décision du conseil concernant l'entreprise dans laquelle il a un intérêt.

Le membre du conseil qui omet de dénoncer son intérêt et qui participe au vote, ou encore qui dénonce son intérêt mais qui tente d'influencer la décision du conseil ou ne se retire pas de la séance du conseil pour la durée des délibérations, pourrait être déchu de sa charge d'administrateur. Par ailleurs, un collège peut toujours octroyer un contrat à une entreprise dans laquelle un membre du conseil a un intérêt. Cet administrateur ne pourra alors être déchu de sa charge s'il a dénoncé cet intérêt, s'est abstenu de participer aux délibérations et au vote et n'a pas tenté d'influencer le conseil.

Crédit photographique : AnthonyFrancoeur-Vallière

CONTACT

CÉGEP DE MATANE
616, avenue Saint-Rédempteur
Matane (Québec) G4W 1L1
CANADA

Téléphone : 418 562-1240, poste 2129
Sans frais : 1 800 463-4299, poste 2129
Télécopieur : 418 566-2115
Web : cegep-matane.qc.ca

Édition et rédaction
Brigitte Lavoie
Responsable des Communications

Éditique
Ferdinand-Nicolas Benard
Technicien en arts graphiques

CÉGEP DE MATANE
Communications